Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 27 (1889)

Heft: 9

Artikel: Origine de l'expression : avoir deux cordes à son arc

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-190929

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cherchez, que de pas et que de contremarches?

- Les gants, je vous prie, Monsieur ?...

- Au fond du couloir, à droite.

Vous arrivez au fond du couloir : c'est le rayon de poterie — porcelaines et faïences.

- S'il vous plaît, Monsieur, les gants ?...
- Ce n'est pas ici, Madame.
- Je le vois bien. Mais où est-ce?
- Au bout de la galerie, à gauche.

Vous parvenez au bout de la galerie : ce sont les chaussures. Il y a déjà progrès.

— Pardon, Monsieur, les gants, je vous prie?...

- Les gants?... Voyez, Madame : tout droit, au fond du couloir... et vous montez un étage.

Vous vous rendez au fond du couloir indiqué, et... vous ne trouvez pas d'escalier.

- Pardon... pour monter au premier, Monsieur?...
- Par ici, Madame... vous faites le tour, l'escalier est au milieu.

Au premier étage, la petite comédie recommence : au bout d'une heure et demie, harassée de fatigue, vous vous trouvez en face du comptoir de ganterie.

Devant, toutes les chaises sont occupées; et debout, vous attendez votre tour un bon quart-d'heure.

Les employés, qui ne vous connaissent point, se soucient de vous comme un brochet d'une calville, et vous laissent vous morfondre à loisir.

Quand vous êtes enfin servie, vous recommencez à travers les escaliers, les ascenseurs et les couloirs votre interminable promenade, escortée d'un commis qui vous accompagne à la caisse.

Là, pour payer, nouvelle halte : les employés crient, et les caissiers répètent decilement, comme des éshos fidèles :

— Un pantalon de coutil rayé à 4 fr. 95... Une paire de bretelles à 1 fr. 95... Une paire de bottines claquées veau à 14 fr. 95... Un chapeau à 9 fr. 95... C'est tout!

Suivent des énumérations sans nombre, pendant lesquelles vous songez à autre chose.

— Une paire de gants à 2 fr. 95... C'est tout!

Vous ne répondez pas, votre pensée étant ailleurs. Une voix furibonde vous rappelle à la réalité!

- C'est à vous, madame!
- Ah! oui, c'est à moi...

Et vous payez... Bon! On vous remet un énorme paquet destiné à votre voisine.

— Mais ce n'est pas cela, monsieur, j'ai acheté des gants...

Au bout d'une demi-heure de recherches, vous entrez en possession de votre modeste achat, et vous gagnez péniblement la sortie.

Il pleut. Vous manquez de vous faire écraser dix fois, en traversant la chaussée.

Tous les omnibus sont pleins. A la station, vous en voyez passer successivement quatre ou cinq complets à l'intérieur: Impériale à volonté! • crie le conducteur d'un ton goguenard.

En désespoir de cause, vous prenez une voiture, et vous rentrez chez vous passé l'heure du diner, avec une courbature parfaite, et un rhume qui vous forcera de garder la chambre quinze jours durant...

Ah! elle vous aura coûté cher, votre paire de gants à 2 fr. 95!...

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, j'e hais ces grands bazars créés par l'industrie moderne, et dont le moindre défaut est d'avoir ruiné, détruit, anihilé le petit commence.

Onna bouna farça.

Se cauquon a z'ão z'u étâ attrapâ âo tot fin, et qu'a du djurâ ein dedein, c'est bin noutron vesin Manuet, qu'on lài dit Medze-nïyon, on coo tant pegnetta et tant rance, que ne s'accordè pas pi la vià, kà on dit mémameint que medzè dào niyon po son soupà, que l'est po cein qu'on lài a bailli cé sobriquet. Vo peinsâ don bin que lo gaillâ n'est pas foo po bailli âi pourro et que por li la mounïa est lo pe gros.

On dzo que sè trovavè tsi lo syndiquo, qu'est tot lo contréro, ka l'est tant charitablio que sè dévitérai prao po on pourro, on bravo vilhio, qu'avai fauta, vegnai sé recoumanda po avai cauquiès centimes po s'atseta dao lacé. Lo syndiquo, qu'avai lo tieu su la man, soo dè son porta-mounia onna pice dè cinq francs et fa: tant pi! n'é rein dè mounia, teni!

- L'est trao, l'est trao! lai fa Medze-nïyon a l'orolhie, on franc sarai bin prao.
- Ein âi-vo ion su vo? lâi fâ lo syndiquo, que ne baillà pas la pîce dè cinq francs.
- Oï, repond l'autro, ein sailleseint sa borsa, po prétà cé franc ào syndiquo, lo vouaiquie!
- Ah bon! repond lo bravo président municipau. Et ye met lo franc à Medze-nïyon su sa pîce, baillè lè 6 franc ào pourro et lài fà:
- Remachâ assebin l'ami Manuet que vâo bin vo bailli oquiè assebin!...

Ma fài lo tor étâi fé. Lo pourro étâi conteint, lo syndiquo risâi dein sa barba, mâ po Medze-nïyon, ne dit rein; mâ peinsà tant mé.

Origine de l'expression :

Avoir deux cordes à son arc.

Cette expression s'emploie lorsqu'on veut désigner une personne ayant des capacités, des aptitudes spéciales qui lui permettent d'embrasser indifféremment telle ou telle profession ou de faire plusieurs métiers. On dit alors: « Si elle ne réussit pas d'un côté, elle aura plus de chance d'un autre; elle a deux cordes à son arc. »

Cette expression date du règne de

Charlemagne. Avant cette époque, la plupart des archers n'avaient qu'une corde à leur arc, de sorte que, lorsque cette corde se rompait, ils se trouvaient désarmés.

Charlemagne comprit la nécessité de remédier à cet inconvénient. Dans une ordonnance de 813, il recommande que « ses soldats soient convenablement armés: à savoir, les uns de la lance et du bouclier, les autres de l'arc avec deux cordes. »

De cette manière, en cas d'accident, les archers n'étaient pas pris au dépourvu. Il en est de même pour les personnes qui ont le privilège de pouvoir entreprendre successivement plusieurs choses différentes.

Au lieu de deux cordes à son arc, on dit souvent aussi : Avoir plusieurs cordes à son arc.

Dâi grantès rioutès.

Aprés la crévâison dè l'étang dè pè Sondzi, stu âoton passâ, iô y'a z'u tant dè mau, que y'avâi rudo grand teimps qu'on n'avâi pas vu on cas d'ovailles asse épouâireint et asse tristo, on brâvo citoyein dè pè su lè monts qu'étâi z'u cein vairè lè dzo d'aprés, sè reintornâvè tot eincousenâ po clliâo dzeins dè pè Metru, et on lâi arâi bailli po rein la pe balla mâison dè per lé, que diabe lo pas l'arâi volliu lâi démâorâ.

- Vâidè-vo! se fasâi à la fordze lo eindéman, ein alleint férè rasseri on cro, cein n'est pas fini, et clliâo pourrès dzeins ont dù attatsi lè mâisons po ne pâs que le véléyont ào que le ribliéyont dein lo lè; le sont totès appondies avoué dâi grantès rioûtès ein fi d'artsau, et l'ont pliantà âo bord dè la route dâi pecheints pau po tot cein rateni.
- Câise-tè fou! lâi fâ ion dè clliâo que l'attiutâvont, l'est 'na gougne qu'on t'a fé eincrairè?
- Oh! n'ia pas dè fou que lâi fassè! y'é cein vu dè mè proupro ge, et va lâi pi vairè! c'est dâo fi d'artsau asse épais qu'on cordé à buïa.

Lo benet avâi vu cll'espèce dè télégraphe que fâ martsi cé nové tsemin dè fai sein tsemenâ que l'ont per lé, et l'avâi prâi cein po dài rioutès que lhîvont lè mâisons.

Aujourd'hui et jadis.

Est-il permis d'avoir une attitude inconvenante à l'Eglise ?

En 1886, le nommé L. H., de Schübelbach, canton de Schwytz, s'était permis de lire ostensiblement les journaux pendant le sermon, un jour de fête. Condamné à l'amende pour avoir causé du scandale, il recourut